

SICAV PROSPERITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR

LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2022

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « **SICAV PROSPERITY** » pour la période allant du 1er Avril au 30 Juin 2022, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total actif de 4.501.126 DT, un actif net de 4.469.749 DT et une valeur liquidative de 139.153 DT.

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV PROSPERITY, comprenant le bilan au 30 Juin 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société « SICAV PROSPERITY » arrêtés au 30 Juin 2022, ne présentent

pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

- Nous attirons également l'attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV PROSPERITY » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 29 juillet 2022

Le Commissaire aux Comptes :

LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C

Chiheb GHANMI

BILANS COMPARES		NOTE	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
			<i>Montants en Dinars</i>	<i>Montants en Dinars</i>	<i>Montants en Dinars</i>
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	3 566 028	3 085 623	3 917 447
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		1 239 836	1 221 011	1 430 117
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		2 326 192	1 722 014	2 366 829
AC1-C	AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		0	142 598	120 501
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	935 098	1 783 513	1 242 964
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	351 120	1 783 418	1 040 222
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	583 978	95	202 742
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	0	10 690	0
TOTAL ACTIF			4 501 126	4 879 826	5 160 410
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	6 148	7 112	7 206
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	25 229	16 350	71 603
TOTAL PASSIF			31 377	23 462	78 809
ACTIF NET			4 469 749	4 856 364	5 081 602
CP1	CAPITAL	CP1	4 395 153	4 677 731	4 937 902
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	74 596	178 632	143 700
CP2-B	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		77 354	93 025	151 209
CP2-C	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-2 758	-9 801	-7 509
CP2-D	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		0	161 293	0
CP2-E	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		0	-65 884	0
ACTIF NET			4 469 749	4 856 364	5 081 602
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			4 501 126	4 879 826	5 160 410

			Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	01/04/2022	01/01/2022	01/04/2021	01/01/2021	01/01/2021
			au	au	au	au	au
			30/06/2022	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2021	31/12/2021
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE- TITRES	PR1	75 857	104 881	63 675	90 688	162 179
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		46 512	46 512	37 312	37 312	51 173
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		29 346	58 369	26 363	53 377	111 006
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	8 701	20 676	24 305	56 356	93 871
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		40	3 713	17 109	44 359	60 118
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		2 490	4 581	1 366	2 970	9 158
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		6 171	12 382	5 829	9 027	24 595
	REVENUS DES PLACEMENTS		84 559	125 557	87 979	147 045	256 050
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-17 627	-36 289	-20 388	-42 183	-81 293
	REVENU NET DES PLACEMENTS		66 932	89 268	67 591	104 861	174 757
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-6 233	-11 914	-5 921	-11 836	-23 548
	RESULTAT D'EXPLOITATION		60 699	77 354	61 670	93 025	151 209
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-2 514	-2 758	-8 039	-9 801	-7 509
	SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		58 186	74 596	53 631	83 224	143 700
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		2 514	2 758	8 039	9 801	7 509
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		44 122	-52 176	3 372	11 686	106 553
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		-20 368	-18 783	6 441	17 678	-14 846
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-175	-370	-404	-826	-1 604
	RESULTAT NET DE LA PERIODE		84 279	6 025	71 078	121 563	241 312

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2022 AU 30-06-2022**

DESIGNATION	Période du	Période du	Période du	Période du	Période du	
	01/04/2022	01/01/2022	01/04/2021	01/01/2021	01/01/2021	
	au	au	au	au	au	
	30/06/2022	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2021	31/12/2021	
	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants	
	en Dinars	en Dinars	en Dinars	en Dinars	en Dinars	
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL	84 279	6 025	71 078	121 563	241 312
AN1-A	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	60 699	77 354	61 670	93 025	151 209
AN1-B	VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	44 122	-52 176	3 372	11 686	106 553
AN1-C	+/-VAL REAL..SUR CESSION DES TITRES	-20 368	-18 783	6 441	17 678	-14 846
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-175	-370	-404	-826	-1 604
AN2	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-406 984	-617 877	-664 067	-1 158 942	-1 053 453
	SOUSCRIPTIONS	23 797	23 797	0	397 058	814 616
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	17 100	17 100	0	298 700	602 900
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	2 665	2 665	0	44 886	95 708
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	3 637	3 637	0	51 810	104 573
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	395	395	0	1 662	11 435
	RACHATS	-430 781	-641 674	-664 067	-1 555 999	-1 868 069
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-312 700	-465 900	-491 100	-1 162 900	-1 390 000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	-48 659	-73 523	-79 747	-179 930	-218 029
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	-66 513	-99 098	-85 182	-201 706	-241 096
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	-2 909	-3 153	-8 039	-11 463	-18 944
	VARIATION DE L'ACTIF NET	-322 705	-611 852	-592 989	-1 037 379	-812 141
AN3	ACTIF NET					
AN4-A	DÉBUT DE PERIODE	4 792 454	5 081 602	5 449 353	5 893 743	5 893 743
AN4-B	FIN DE PERIODE	4 469 749	4 469 749	4 856 364	4 856 364	5 081 602
AN4	NOMBRE D'ACTIONNAIRES					
AN5-A	DEBUT DE PERIODE	35 077	36 609	40 749	44 480	44 480
AN5-B	FIN DE PERIODE	32 121	32 121	35 838	35 838	36 609
	VALEUR LIQUIDATIVE					
A-	DEBUT DE PERIODE	136,627	138,807	133,730	132,503	132,503
B-	FIN DE PERIODE	139,153	139,153	135,509	135,509	138,807
AN5	TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	7,42%	0,50%	5,34%	4,57%	4,77%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE LA PERIODE DU 01/01/2022 AU 30/06/2022

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

La SICAV PROSPERITY est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances en date du 25 Janvier 1994.

La SICAV PROSPERITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable SICAV PROSPERITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%, conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021.

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) au terme de la convention de gestion signée entre les deux ; la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/06/2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en Actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/06/2022 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 30/06/2022.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

2-3 Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC 1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2022	% de l'actif net
AC1- A. Actions et droits rattachés		1 263 240	1 239 836	27,74%
ATTIJARI BANK	1 100	37 775	39 004	0,87%
DELICE HOLDING	3 100	49 873	47 120	1,05%
EURO-CYCLES	1 750	31 914	59 812	1,34%
LANDOR	1 300	8 586	10 270	0,23%
ONE TECH HOLDING	13 050	115 508	97 170	2,17%
PGH	7 124	76 490	64 643	1,45%
S.A.H TUNISIE	7 840	87 826	69 259	1,55%
SFBT	5 350	80 289	83 909	1,88%
SMART TUNISIE	4 732	120 666	111 202	2,49%
SOTIPAPIER	23 139	142 298	135 363	3,03%
SOTRAPIL	1 966	26 735	26 545	0,59%
SOTUVER	8 200	37 961	73 784	1,65%
STAR	2 200	262 400	263 978	5,91%
TELNET HOLDING	3 005	25 017	23 139	0,52%
TPR	13 000	50 201	55 822	1,25%
UIB	2 530	59 363	39 169	0,88%
UNIMED	5 549	50 339	39 648	0,89%
AC1- B, Emprunts d'Etat		2 224 297	2 326 192	52,04%
BTA		2 224 297	2 258 438	50,53%
BTA 5.6 -08/2022 (12 ANS)	200	191 300	199 254	4,46%
BTA 6% AVRIL 2023	256	246 144	248 871	5,57%
BTA 6% AVRIL 2024	618	601 981	608 401	13,61%
BTA 6,3 MARS 2026	567	521 330	530 099	11,86%
BTA 6.7% AVRIL 2028	713	663 542	671 814	15,03%
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA			67 754	1,52%
Total du portefeuille titres		3 487 536	3 566 028	79,8%

Les BTA en portefeuille, au 30/06/2022, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 30/06/2022, à **67 754 dinars** constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

Cette méthode d'étalement linéaire des décotes et surcotes constatées sur les BTA est appliquée par la « SICAV PROSPERITY » à partir du 29/01/2018 sur le portefeuille BTA en détention à cette même date.

PR1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **104 881 Dinars** du 01/01/2022 au 30/06/2022, contre **90 688 Dinars** du 01/01/2021 au 30/06/2021 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du	Du	Du	Du	Du
	01/04/2022	01/01/2022	01/04/2021	01/01/2021	01/01/2021
	Au	Au	Au	Au	Au
Revenus des actions	46 512	46 512	37 312	37 312	51 173
Revenus des Emprunts d'Etat	29 346	58 369	26 363	53 377	111 006
Total	75 857	104 881	63 675	90 688	162 179

AC 2 Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2022 à **351 120 Dinars**, contre **1 783 418 Dinars** au 30/06/2021 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au	Montant au	Montant au
	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Bons du Trésor à Court Terme	250 229	900 959	540 705
Certificats de Dépôt	0	499 758	499 517
Autres placements (Dépôt à terme)	100 891	382 701	0
Total	351 120	1 783 418	1 040 222

AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Nombre	Taux	Coût	Valeur au	% de l'Actif
			d'acquisition	30/06/2021	Net
BTC 52 SEMAINES 31/05/2023	268	7,65	268 000	250 229	5,60%
Total			268 000	250 229	5,60%

AC2-A-2 Dépôt à terme :

Désignation	TAUX	Emetteur	Nombre	Coût	Valeur au	% de l'Actif
				d'acquisition	30/06/2022	Net
DAT 91J 05/08/2022	7,26	BIAT	1	100 000	100 891	2,26%
				100 000	100 891	2,26%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2022 à **583 978 Dinars** représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élevaient du 01/01/2022 au 30/06/2022 à **20 676 Dinars**, contre **56 356 Dinars** du 01/01/2021 au 30/06/2021 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du	Du	Du	Du	Du
	01/04/2022	01/01/2022	01/04/2021	01/01/2021	01/01/2021
	Au	Au	Au	Au	Au
	30/06/2022	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2021	31/12/2021
Revenus des Bons du Trésor à CT	40	3 713	17 109	44 359	60 118
Revenus des Certificats de Dépôt	2 490	4 581	1 366	2 970	9 158
Revenus des autres placements (DAT)	6 171	12 382	5 829	9 027	24 595
Total	8 701	20 676	24 305	56 356	93 871

AC3 Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit :

Créances d'exploitation	Montant au	Montant au	Montant au
	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Etat RS sur achat de Bons du Trésor Assimilables	0	31	0
Sommes à l'encaissement/Vente des titres	0	5 843	0
Dividendes à recevoir	0	4 816	0
Total	0	10 690	0

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2022, à **31 377 Dinars**, contre **23 462 Dinars** au 30/06/2021 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au	Montant au	Montant au
		30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
PA1	Opérateurs créditeurs	6 148	7 112	7 206
PA2	Autres créditeurs divers	25 229	16 350	71 603
	Total	31 377	23 462	78 809

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 30/06/2022 à **6 148 Dinars** contre **7 112 Dinars** au 30/06/2021 et se détaillent comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 30/06/2022	Montant au 30/06/2021	Montant au 31/12/2021
Gestionnaire	5 248	6 069	6 184
Dépositaire	900	1 043	1 021
Distributeur	0	0	0
Total	6 148	7 112	7 206

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 30/06/2022, à **25 229 Dinars** contre **16 350 Dinars** au 30/06/2021 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 30/06/2022	Montant au 30/06/2021	Montant au 31/12/2021
Etat, impôts et taxes	1 265	2 019	595
Redevance CMF	367	425	433
Provision pour charges diverses	14 990	7 849	5 463
Rémunération CAC	8 505	2 983	5 532
Jetons de présence	0	2 975	6 000
Dividendes à payer des exercices antérieurs	101	101	101
Sommes à régler/Achat d'actions en Bourse	0	0	53 480
Total	25 229	16 350	71 603

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/01/2022 au 30/06/2022 à **36 289 Dinars**, contre **42 183 Dinars** du 01/01/2021 au 30/06/2021 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/04/2022 Au 30/06/2022	Du 01/01/2022 Au 30/06/2022	Du 01/04/2021 Au 30/06/2021	Du 01/01/2021 Au 30/06/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Rémunération du gestionnaire	16 271	33 497	18 820	38 939	75 040
Rémunération du dépositaire	1 356	2 791	1 568	3 245	6 253
Total	17 627	36 289	20 388	42 183	81 293

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/01/2022 au 30/06/2022 à **11 914 Dinars**, contre **11 836 Dinars** du 01/01/2021 au 30/06/2021 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du	Du	Du	Du	Du
	01/04/2022	01/01/2022	01/04/2021	01/01/2021	01/01/2021
	Au	Au	Au	Au	Au
	30/06/2022	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2021	31/12/2021
Redevance CMF	1 139	2 346	1 318	2 727	5 255
Impôts et Taxes	211	320	196	343	603
Rémunération CAC	1 727	2 974	1 261	2 508	5 057
Jetons de présence	1 496	2 975	1 496	2 975	6 000
Contribution sociale de solidarité	0	200	0	200	200
Publicité et Publications	1 147	2 282	1 200	2 584	5 688
Diverses charges d'exploitation	512	817	451	499	746
Total	6 233	11 914	5 921	11 836	23 548

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 30/06/2022 se détaillent comme suit :

Capital au 01/01/2022 (en nominal)

· Montant	3 660 900
· Nombre de titres	36 609
· Nombre d'actionnaires	43

Souscriptions réalisées (en nominal)

· Montant	17 100
· Nombre de titres émis	171

Rachats effectués (en nominal)

· Montant	465 900
· Nombre de titres rachetés	4 659

Capital au 30/06/2022

· Montant en nominal	3 212 100
· Sommes non Capitalisables (1)	499 830
· Sommes capitalisées (2)	683 224
· Nombres de titres	32 121
· Nombre d'actionnaires	35

(1) : Les sommes non capitalisables s'élèvent à **499 830** Dinars au 30/06/2022 et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 30/06/2022
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	642 017
1- <u>Résultat non capitalisable de la période</u>	-71 329
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	-52 176
- +/- values réalisées sur cession de titres.	-18 783
- Frais de négociation de titres	-370
2- <u>Régularisation des sommes non capitalisables</u>	-70 858
- Aux émissions	2 665
- Aux rachats	-73 523
Total sommes non capitalisables	499 830

(2) : Les sommes capitalisées s'élèvent au 30/06/2022 à **683 224 Dinars** et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 30/06/2022
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	634 986
Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé (*)	143 699
Régularisation des sommes capitalisées l'exercice clos	-95 461
- Aux émissions	3 637
- Aux rachats	-99 098
Total des sommes capitalisées	683 224

(*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2021 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 18/05/2022 statuant sur les états financiers de l'exercice 2021 :

Rubriques	Montant au 30/06/2022
Résultat d'exploitation - Exercice 2021	151 209
Régularisation du résultat capitalisable	-7 509
Sommes Capitalisées-Exercice 2021	143 700

CP 2 Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période et au résultat capitalisable de l'exercice clos augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PROSPERITY.

Le solde de ce poste au 30/06/2022 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 30/06/2022
Résultat capitalisable de la période	77 354
Régularisation du résultat capitalisable de la période	-2 758
Sommes Capitalisables	74 596

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Rubriques	30/06/2022	30/06/2021
Revenus des placements	3,909	4,103
Charges de gestion des placements	-1,130	-1,177
Revenus net des placements	2,779	2,926
Autres charges d'exploitation	-0,371	-0,330
Résultat d'exploitation	2,408	2,596
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,086	-0,273
Sommes capitalisable de la période	2,322	2,322
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,086	0,273
Variation des +/- values potentielles/titres	-1,624	0,326
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-0,585	0,493
Frais de négociation de titres	-0,012	-0,023
Résultat net de la période	0,188	3,392

4-2 Ratio de gestion des placements :

Rubrique	30/06/2022	30/06/2021
Charges de gestion des placements / actif net moyen	-0,767%	-0,798%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	-0,252%	-0,224%
Résultat distribuable de la période / actif net moyen	1,635%	1,760%
Actif net moyen	4 731 318	5 285 977

4-3 Rémunération du gestionnaire du dépositaire et des distributeurs

4-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de SICAV PROSPERITY est confiée à la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce à compter du 01 Avril 2003. Celle-ci est notamment chargée de la gestion du portefeuille ;

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni en date du 5 Avril 2016 la commission de gestion payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) a été portée de 0,30% TTC à 1,20% HT de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du 1er janvier 2018.

La gestion administrative et comptable est confiée à TUNISIE VALEURS et ce, à partir de 03 janvier 2022.

4-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni en date du 5 Avril 2016 la commission de dépôt payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la BIAT a été portée de **0,10% TTC à 0,10% HT** de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV PROSPERITY.

A noter qu'à partir du **15/07/2021**, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

La commission de distribution payée par SICAV PROSPERITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions est prise en charge par le gestionnaire TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce depuis l'exercice 2016 suite au changement du type de la SICAV PROSPERITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation par une décision de l'AGE du 20 SEPTEMBRE 2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

4-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicités de promotion et d'autres frais

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF à la BVMT à Tunisie Clearing ou définis par une loi un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce à compter du **1^{er} janvier 2018**.